

VOTRE LETTRE DU

VOS RÉF.

NOS RÉF. DH-AU/2018/2

DATE 7/9/2018

ANNEXE(S)

CONTACT : SERGE CORNET

E-MAIL: REG-SYSTEM@HEALTH.FGOV.BE

A l'attention des services ambulanciers qui  
collaborent à l'Aide médicale urgente

**OBJET :** INFORMATIONS AUX SERVICES AMBULANCIERS POUR LA PREPARATION A L'ENREGISTREMENT ELECTRONIQUE DES DONNEES D'INTERVENTION  
(ASPECT MATERIEL)

Cher chef de service,

Le projet d'Arrêté Royal fixant les règles et le contenu de l'enregistrement par les services ambulanciers et leur rapport annuel est actuellement transmis pour soumission au Conseil d'Etat pour avis. Par ce courrier, nous voulons déjà vous informer sur certaines modalités pratiques en rapport avec le système d'enregistrement Ambureg, notamment l'obtention d'équipement d'enregistrement.

## 1. Logiciel d'enregistrement

Ambureg est un service Web fédéral qui fait partie de la plateforme Emergency Medical Services Registry (EMSR) sur laquelle seront regroupées toutes les données relatives aux déplacements de AMU.

Le gouvernement ne fournit aucun logiciel d'enregistrement, notamment parce que ce logiciel ne serait pas intégré dans les programmes de facturation des services ambulanciers. Le service ambulancier peut lui-même développer un module d'enregistrement ou en acheter un. Les représentants des services ambulanciers du Conseil national des soins médicaux d'urgence connaissent les fournisseurs qui ont développé des modules d'enregistrement dans le cadre du projet pilote Ambureg. Vous pouvez demander à un de ces fournisseurs potentiels si son produit permet d'enregistrer avec succès les scénarios de test fournis par le gouvernement dans le cadre du projet pilote.

## 2. Matériel d'enregistrement

Chaque service ambulancier mentionné dans l'arrêté ministériel de subvention du 25 juillet 2018, publié le 23 août, a la possibilité de recevoir un kit de matériel d'enregistrement. Par permanence, 1 kit est prévu. La liste complète des permanences se trouve dans l'annexe du courrier DH-AU/2018/3.

Pour les services ambulanciers qui ont conclu une convention avec la ministre de la Santé Publique dans le cadre du projet pilote PIT, la règle stipule que la permanence PIT n'a pas droit au matériel d'enregistrement car l'enregistrement PIT est d'application.

Le kit « Matériel » se compose des parties suivantes :

- une tablette Samsung Tab4 Active 8 pouces non configurée avec un système de contrôle Android,
- une station d'accueil pour une tablette Samsung Tab4 Active,
- un lecteur d'e-ID sans fil, et
- une carte SIM pour le réseau Blue Light Mobile de la SA Astrid.

En attendant le début de l'enregistrement électronique Ambureg, le service ambulancier peut utiliser ce matériel d'enregistrement à d'autres fins, pour autant que ceux-ci soit liés au domaine de l'aide médicale urgente. Nous pensons, par exemple, à un Backup GPS.

Un abonnement BLM doit être utilisé pour le système d'enregistrement Ambureg. Le service ambulancier peut choisir entre 2 possibilités :

- soit demander uniquement que les cartes SIM, 1 carte pour chaque permanence.
- soit demander le kit, dans lequel 1 carte SIM est comprise pour chaque permanence.

Lors de la livraison, le service ambulancier recevra des informations sur la configuration de la tablette et sur l'activation des abonnements.

### 3. Commande

La commande doit être passée en utilisant le formulaire de commande en ligne qui est disponible via le lien suivant et ce, avant le 24 septembre 2018.

<http://bit.ly/ambureg-fr>

Ce formulaire en ligne contient également des questions sur les permanences occasionnelles et les ambulances de réserve. Ces questions sont expliquées dans le courrier DH-AM/2018/3.

La livraison se fera par le biais de l'inspection d'hygiène à partir du 24 septembre 2018. En cas d'épuisement, le stock sera reconstitué dès que possible.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.



M. Van der Auwera,  
Chef de service